

Date de soumission : 16/12/2022 | Date d'acceptation : 18/03/2023 | Date de publication : 29/04/2023



Les guillemets, un marqueur d'hétérogénéité énonciative ?

Quotation marks, a marker of enunciative heterogeneity?

Amal BECHIR¹

Université Paul-Valéry Montpellier 3 et Alger 2 / France, Algérie
amal.bechir@etu.univ-montp3.fr

Résumé : Dans cet article, nous proposons de nous pencher sur le rôle des guillemets dans la presse algérienne, plus précisément dans le sous-genre de la titraille billettiste. Les guillemets, qui outre d'être un signe de ponctuation, sont une marque d'hétérogénéité énonciative pouvant modaliser le fragment mis sous leur portée, et faire ainsi entendre outre la voix du locuteur-énonciateur, celle d'un ou de plusieurs autres énonciateurs. Nous prenons comme cas d'étude la titraille du billet d'humeur *Pousse avec eux !* du journaliste Hakim Laâlam paraissant au quotidien francophone *Le Soir d'Algérie*.

Mots-clés : guillemets, hétérogénéité énonciative, autonymie, modalisation autonymique, discours rapporté

Abstract: In this article we propose to examine the role of quotation marks in the Algerian press, more precisely in the sub-genre of ticket headlines. Quotation marks, in addition to being a punctuation mark, are a mark of enunciative heterogeneity, being able to modulate the fragment placed under their scope and thus make heard, in addition to the voice of the enunciator, that of one or more other enunciators. We take as a case study the headline of the mood post *Pousse avec eux !* by the journalist Hakim Laâlam appearing in the French-language daily *Le Soir d'Algérie*.

Keywords: quotation marks, enunciative heterogeneity, autonymy, autonymic modalisation, reported speech



¹ Auteur correspondant : AMAL BECHIR | amal.bechir@etu.univ-montp3.fr.

L'hétérogénéité énonciative est un phénomène qui caractérise le langage humain. Tout discours est ainsi traversé d'hétérogène, des voix d'un ailleurs discursif qui opacifient les dires du locuteur. Cette notion appartient à Authier-Revuz (1982, 1984, 1995), et est inspirée des travaux de Bakhtine sur le dialogisme et de l'approche psychanalytique, notamment de Lacan sur le sujet et son rapport au langage. Authier-Revuz reconnaît deux régimes dans le champ de l'hétérogénéité énonciative, que sont l'*hétérogénéité constitutive* et l'*hétérogénéité montrée* :

Hétérogénéité constitutive du discours et hétérogénéité montrée dans le discours représentent deux ordres de réalité différents : celui des processus réels de constitution d'un discours et celui des processus non moins réels, de représentation dans un discours, de sa constitution. (Authier-Revuz, 1984 : 106).

Ces deux ordres s'intéressent au repérage de l'*autre* en discours : l'*hétérogénéité constitutive* instaure la présence de l'*autre* comme inévitable. Elle n'est pas marquée linguistiquement, mais elle est palpable à travers les « *citations non marquées, les stéréotypes, les formations discursives et autres représentations partagées.* » (Nowakowska, 2017 : 168). L'*hétérogénéité montrée*, quant à elle, renvoie à la présence identifiable d'un discours *autre* dans la matérialité du texte. Elle se divise en *hétérogénéité montrée marquée* et *hétérogénéité montrée non marquée*. La première est repérable à travers des *marques univoques* de la présence de l'*autre* : discours direct, guillemets, italiques, incises de glose... La deuxième, concerne les *formes non marquées du montré* où l'*autre* est donné à reconnaître sans marquage univoque : discours indirect libre, allusion... (Authier-Revuz, 1984).

Nous allons nous intéresser dans le cadre de cet article à l'*hétérogénéité montrée marquée*, et plus exactement à celle qui se fait au moyen de la typographie : les guillemets. En effet, les guillemets outre d'être un signe de ponctuation, sont une marque d'hétérogénéité énonciative, pouvant modaliser le fragment mis sous leur portée et faire ainsi entendre outre la voix du locuteur-énonciateur celle d'un ou de plusieurs autres énonciateurs.

Notre objectif dans cette contribution est d'étudier le rôle des guillemets dans la presse écrite algérienne, plus précisément dans le sous-genre de la titraille billettiste. Nous prenons comme cas d'étude la titraille du billet d'humeur *Pousse avec eux !* du journaliste Hakim Laâlam paraissant au quotidien francophone Le Soir d'Algérie. Nous commencerons par un éclairage notionnel autour des guillemets en nous intéressant notamment à leur relation avec les notions d'autonymie et de modalisation. Nous nous inspirerons des travaux d'Authier-Revuz et de Komur, pour distinguer entre les différents types de guillemets et déterminer leurs fonctions dans l'espace de la titraille. En appui sur la théorie méta-énonciative d'Authier-Revuz, nous préciserons le statut autonymique des guillemets en explicitant préalablement les trois statuts du signe : ordinaire, autonome et avec modalisation autonymique (Authier-Revuz, 1992 : 41).

1. Les guillemets et l'autonymie

Les guillemets sont un signe de ponctuation reconnu en tant que tel par les grammaires classiques d'une part, et sont désignés comme des signes métalinguistiques (Rey-Debove, 1997) d'autre part, car leur « glose définitionnelle » suppose un dire. Rey-Debove (1997 :

48) précise que les guillemets « *indiquent un changement de registre dans la voix et sont utilisés surtout pour présenter des paroles que l'auteur ne veut pas prendre à son compte.* ».

Authier-Revuz, pour sa part, considère « le guillemet » comme un signe « *de langue écrite à part entière* », qui indique un commentaire sur l'emploi du dire requérant ainsi le statut d'un « *signe sur les signes* » (1998 : 373). L'auteure reconnaît deux emplois du guillemet qui apparaissent dans des contextes linguistiques (sémantico-syntaxiques) différents : un emploi *autonymique* et un emploi en *modalisation autonymique*.

Il faut préciser que dans le cadre de l'approche énonciative, le signe linguistique acquiert trois statuts différents ; ordinaire, autonome, avec modalisation autonymique (Authier-Revuz, 1992 : 41) :

- Le signe (S) ordinaire (standard) est de structure sémiotique simple alliant signifiant et signifié (sa/sé), et renvoyant à un référent du monde.
- Le signe autonome (ou *en mention*) est de structure sémiotique complexe : un signifié auquel est associé un signifiant constitue le signe lui-même, avec son signifié et son signifiant. Cela correspond à l'usage qu'en font les grammaires et les dictionnaires.
- Le signe avec modalisation autonymique (cumul usage et mention). Un énonciateur utilise un signe de manière standard et en même temps, fait un retour sur ce même usage. L'énonciateur parle à la fois de la chose et du signe par lequel, il parle de la chose dans le *hic* et *nunc* de l'énonciation.

Il convient de distinguer l'autonymie, forme de réflexivité sémiotique permettant de signifier des signes, de la connotation ou modalisation autonymique permettant « *la mise en œuvre du statut autonome dans le cadre tout à fait particulier d'une autoreprésentation de l'énonciation en train de se faire.* » (Authier-Revuz, 2002 : 7). Autrement dit, l'autonymie, au sein de la modalisation/connotation autonymique, ne se réduit pas à une réflexivité de renvoi au code, mais s'appréhende dans son fonctionnement discursif d'autoreprésentation de l'énonciation en cours. En effet, la modalisation /connotation autonymique est une manifestation de l'hétérogénéité énonciative, construisant un double discours sur les mots et sur les choses, cumulant à la fois *usage* et *mention*. La modalisation autonymique cumule, à un même moment d'énonciation, un usage mondain du référent d'un mot et la mention de ce même mot, permettant au locuteur de commenter en quelque sorte sa parole en train de se faire, d'effectuer un retour réflexif sur elle. En parlant ainsi de son dire, le locuteur produit une *boucle réflexive* (*ibid.* : 1995) dans son énonciation².

L'emploi autonome du guillemet « *consiste à confirmer sur le plan typographique le statut autonome d'un fragment qui, en règle générale, est déjà marqué par la construction seule* » (Komur, 2009 : 71). Ainsi, les guillemets autonomes relèvent seulement du « *degré de redondance* » étant dépourvu d'un autre sens. En revanche, dans l'emploi de *modalisation*

² Authier-Revuz (1988 : 25-26) distingue quatre catégories de commentaires de l'énonciateur sur sa propre énonciation : 1) non-coïncidence interlocutive entre l'énonciateur et le destinataire ; 2) non-coïncidence du discours à lui-même (non-coïncidence interdiscursive) ; 3) non-coïncidence entre les mots et les choses ; 4) non-coïncidence des mots à eux-mêmes : elle réfère au fait que le sens des mots eux-mêmes est sujet à équivoque.

autonymique, les guillemets ne sont pas redondants mais représentent « *une marque linguistique autonome* » (Authier-Revuz, 1998 : 374) ayant sa propre valeur énonciative :

les guillemets [de modalisation autonymique] n'y sont pas redondants. Ils constituent un signe qui a pour fonction non plus de redoubler typographiquement le statut autonome d'une séquence, mais de s'ajouter au dire - tout comme on pourrait ajouter un autre signe, adverbe, adjectif, un commentaire, etc. - et de marquer une modalisation du dire. (Komur, 2009 : 71).

Dans la conception d'Authier-Revuz, les guillemets sont considérés comme des modalisateurs³ du dire. Ils sont donc un signe de « modalisation autonymique » dans les contextes où l'énonciateur désire ajouter un commentaire sur l'énonciation en train de se faire. L'auteure classe les guillemets dans les formes marquées de l'hétérogène, exigeant un travail interprétatif, car ceux-ci peuvent avoir diverses interprétations suivant les configurations énonciatives, ce qui l'amène à distinguer entre d'un côté une valeur des guillemets en langue, qui est « *la simple représentation du fait de dire ce mot-là* » et de l'autre côté, leurs différentes interprétations en discours (1998 : 380).

En s'appuyant sur la théorie méta-énonciative d'Authier-Revuz, Komur (2009 : 71-72) mène une étude sur les fonctions des guillemets dans la presse écrite et constate que les journalistes font une distinction entre les « *guillemets préservatifs* », qui mettent en relief les mots, et les « *guillemets du discours rapporté* », qui servent à citer les dires d'autrui. L'auteure redéfinit cette dichotomie instaurée par les professionnels des médias en distinguant à l'intérieur des deux groupes, entre les *guillemets métalinguistiques* (ou autonymiques) et les guillemets de *modalisation autonymique*. Dans le cas des guillemets « *préservatifs* », elle observe d'un côté les énoncés comportant les guillemets autonymiques, redondants, employés notamment dans des énoncés métalinguistiques, à l'exemple de cet énoncé tiré de notre corpus :

Énoncé (1) : 17/01/2018

Cafouillage au sommet de l'Etat. Dès qu'il a entendu le mot «cafouillage», il s'est porté candidat. Qui ? M'enfin ! Qui d'autre que...

... TézéVou !

Dans ce sous-titre, le journaliste montre le mot « cafouillage » lui-même. Il opère une mise en relief du mot par les guillemets afin de construire son énoncé ironique. Le segment en question est un mot du milieu footballistique, auquel appartient TézéVou, sobriquet sarcastique donné par le journaliste à l'entraîneur de l'équipe nationale algérienne de football correspondant à Madjer.

D'un autre côté, les guillemets « préservatifs » relevant de la modalisation autonymique, constituent un commentaire sur le dire de l'énonciateur. Komur précise ceci à propos des guillemets de modalisation autonymique :

³ Pour marquer ce fonctionnement des guillemets en tant que modalisateur du dire, Authier-Revuz (1995), modifie la qualification de J. Rey-Debove, « connotation autonymique » qui, selon l'auteure, réduit le fonctionnement des guillemets au métalinguistique et à l'autonymie, et opte plutôt pour la qualification de la « modalisation autonymique ».

Ils constituent un signe qui a pour fonction non plus de redoubler typographiquement le statut autonome d'une séquence, mais de s'ajouter au dire - tout comme on pourrait ajouter un autre signe, adverbe, adjectif, un commentaire, etc. - et de marquer une modalisation du dire. » (Komur, 2009 : 71).

Précisons que lorsque les guillemets de modalisation autonymique sont accompagnés d'un commentaire méta-discursif, ils signifient une modalisation autonymique d'emprunt⁴, et si cela n'est pas le cas, ils peuvent signifier une modalisation autonymique d'approximation ou de soulignement dans la nomination, de jeux de mots, d'ironie..., à l'instar de cet énoncé tiré de notre corpus :

Énoncé (2) : 15/01/2018

Le problème avec les dictatures «éclairées», ce sont les périodes de...

... délestage !

Dans cet énoncé ci-dessus, les guillemets soulignent une distance énonciative ironique de la part du journaliste-énonciateur. L'adjectif « éclairées » est utilisé ironiquement et est donc à prendre au sens contraire.

Cette dichotomie (autonymie/modalisation autonymique) est également valable pour les guillemets du discours rapporté où ceux-ci confirment le statut autonome de la partie citée. Ainsi, Komur distingue dans les guillemets du « discours rapporté », ceux relevant de la modalisation autonymique dans le cadre du discours indirect (DI) ou de modalisation de l'assertion comme seconde (MAS), qu'Authier-Revuz (1996) nomme « les îlots textuels⁵ », et ceux autonymiques tel que le discours direct (DD).

Ainsi, contrairement aux guillemets autonomes (guillemets de monstration) dans le cas du DD, dont l'unique fonction est de montrer « ce mot-là » qui se trouve détaché syntaxiquement du reste de l'énoncé, les guillemets de modalisation autonymique, dont le fragment qu'ils entourent est intégré à la syntaxe de la phrase où ils apparaissent, reçoivent diverses interprétations :

En employant les guillemets de la modalisation autonymique on indique discrètement, sans en donner la raison, que le discours ne coïncide pas avec lui-même. Le mot est mis en valeur tout en laissant le soin de décrypter pourquoi le journaliste attire ainsi l'attention du lecteur, pourquoi il donne dans cet endroit précisément un espace à combler. (Komur, 2009 : 72)

En somme, nous distinguons deux fonctions principales des guillemets dans la presse : guillemets « préservatifs » qui se subdivisent en deux : *autonymique* et de *modalisation autonymique*, et guillemets de « discours rapporté » qui se subdivisent à leur tour en deux types : *autonymique* et de *modalisation autonymique*. Nous allons appliquer ces catégorisations à notre corpus à travers une étude quantitative et qualitative dans le but

⁴ La modalisation autonymique d'emprunt renvoie au signe qui est à la fois *en usage* et *en mention*. Ce signe est emprunté à un ailleurs discursif. La MAE porte sur l'emploi d'un mot ou d'un groupe de mots. Elle se réalise essentiellement par le biais de deux types de formes : des commentaires métadiscursifs et des marques typographiques comme les guillemets ou l'italique.

⁵ Voir *infra* (2.2.2).

d'identifier d'une part, les types de guillemets utilisés, et d'autre part, les fonctions qu'ils remplissent au sein de la titrairie de *Pousse avec eux !*

2. Les guillemets dans la titrairie

La titrairie de *Pousse avec eux !* est composée de deux parties : un titre (désormais T) et un sous-titre (désormais S-T). Le titre chapeaute le billet et est écrit en caractère gras. Le sous-titre est bisegmenté et est écrit en caractères plus petits que le titre.

Notre corpus est constitué des titrairies du billet d'humeur *Pousse avec eux !* publié pendant les années 2017, 2018 et 2019. Nous avons opté pour cette période parce qu'elle est riche en actualité, notamment politique : les élections législatives de 2017 et présidentielles de 2019, la loi de finance de 2018, le mouvement populaire du Hirak de 2019... Le nombre des billets publiés durant cette période est de 876 billets. Étant donné que nous travaillons sur la titrairie, nous avons donc un corpus fait de 876 titrairies. Le corpus a été tiré à partir de la version numérique du site internet du journal *Le Soir d'Algérie*.

La titrairie de *Pousse avec eux !* étant composée invariablement de deux parties : un titre et un sous-titre, chacune est considérée comme un énoncé autonome. Ainsi, nous avons un total de 1752 énoncés, dont 876 sont des énoncés-titres et 876 sont des énoncés sous-titres. Sur un total de 1752 énoncés, nous avons identifié 178 énoncés contenant des guillemets. En appliquant à notre corpus les distinctions faites par Komur (2009) entre les diverses fonctions des guillemets, c'est-à-dire un découpage entre les guillemets « préservatifs » sous leurs deux formes et les guillemets du « discours rapporté » sous leurs deux formes également, nous sommes parvenue à ces résultats⁶ :

Types de guillemets	Guillemets « préservatifs » 96		Guillemets du « discours rapporté » 82	
	Autonymique	MA	MA (îlot textuel)	Autonymique (DD)
Occurrences (178)	56 (58,34 %)	40 (41,66 %)	en DI : 5 / en MAS : 2 (8,53 %)	75 (91,47 %)

D'après ce tableau⁷, les guillemets du « discours rapporté » (82 occurrences) sont presque autant utilisés que les « guillemets préservatifs » (96 occurrences). Il apparaît que les guillemets « préservatifs » sont davantage investis pour marquer un autonome (58,34 %) qu'une modalisation autonymique (41,66 %). En ce qui concerne les guillemets du « discours rapporté », nous notons qu'ils sont sollicités massivement pour introduire une parole *autre* au discours direct (91,47 %). Nous relevons cependant 7 autres cas de figure (8,53 %) sous forme d'*îlots textuels*. Nous allons illustrer chaque type de guillemet à partir des énoncés de notre corpus. Précisons que nous gardons la même mise en forme originelle des énoncés, c'est-à-dire le gras, les points de suspensions et l'espacement dans les énoncés du sous-titre.

2.1. Les guillemets « préservatifs »

⁶ Dans le tableau, « MA » renvoie à modalisation autonymique.

⁷ Les pourcentages sont calculés en fonction du total de la catégorie concernée.

2.1.1 Les guillemets « préservatifs » *autonymiques*

Énoncé (3) : 25/07/2018

Football ! Dans une interview, Madjer revient sur son limogeage. Mon Dieu ! J'ai eu peur un instant. J'avais lu...

... «Madjer revient» !

Énoncé (4) : 21/11/2018

Comment dit-on «t'zaguett» en espagnol ?

Énoncé (5) : 31/07/2019

Comment on dit « connard » en...

... anglais ?

Énoncé (6) : 13/07/2017

Initialement consacré au bac session «Retardataires», le Conseil du gouvernement a été...

... reporté !

Dans tous ces énoncés, le journaliste montre le mot mis entre guillemets lui-même afin de parler de lui. Le mot entre guillemets est un signe *en mention*, c'est-à-dire qu'il ne renvoie pas au monde mais à lui-même.

2.1.2 Les guillemets « préservatifs » de modalisation autonymique

Énoncé T (7) : 03/01/2019

Le «camelotisme» politique !

Énoncé (8) : 15/05/2017

Le jour où certains «leaders» politiques observeront une grève de la...

... parole, là, je serai solidaire !

Les guillemets, ci-dessus, servent à insérer un nouveau mot (néologisme) dans l'énoncé (7) et à souligner une distance énonciative ironique de la part du journaliste-énonciateur dans l'énoncé (8), afin que son propos ne soit pas pris au premier degré par le lecteur. Les guillemets attirent l'attention du lecteur sur ce que le segment contient d'« étrange ».

Énoncé (9) : 01/09/2019

L'Algérie veut stopper l'importation de blé français. Heu...

et on fait quoi avec ceux qui exportent...

... « leur blé » en France ?

Réjouissante perspective !

Énoncé (10) : 13/02/2017

Un terroriste meurt en manipulant sa bombe. La parfaite illustration du ...

... «travail arabe» !

Dans les sous-titres ci-dessus, les guillemets acquièrent différentes valeurs. D'ans l'énoncé (9) par exemple, le journaliste met des guillemets pour attirer l'attention du lecteur sur l'actualisation d'un sens précis du segment guillemeté « blé », à savoir l'« argent ». On remarque que ce n'est pas que le mot « blé » qui est guillemeté, mais également le pronom possessif « leur » renvoyant aux « dirigeants politiques », et cela afin de bien signifier qu'il s'agit d'un blé (argent) qui leur appartient (dirigeants politiques), et dont le peuple n'a rien à voir, contrairement à l'importation de blé, qui le concerne particulièrement.

Dans l'énoncé (10), les guillemets de « travail arabe » jouent ironiquement sur la polysémie de l'expression « travail arabe ». Au sens littéral elle renvoie au travail fait par une personne d'origine arabe, et au sens connoté, elle renvoie au cliché selon lequel le « travail arabe » est un travail bâclé, mal fait.

2.2. Les guillemets du « discours rapporté »

2.2.1 Les guillemets du « discours rapporté » autonymiques

Énoncé (11) : 22/11/2017

Attaqué de toutes parts, Ksentini dément formellement : «Je n'ai jamais dit que j'avais rencontré... les droits de l'Homme ! »

Pour le coup, moi, je le crois !

Énoncé (12) : 26/03/2017

A peine installé à la tête de Sonatrach, le nouveau P-dg aurait déclaré aux cadres : «Je suis à votre écoute !»

On s'refait pas !

Énoncé (13) : 23/05/2017

Ould-Abbès a déclaré : « Dans le futur gouvernement, nous espérons beaucoup de portefeuilles.»

On s'refait pas !

Énoncé (14) : 20/10/2019

Tebboune a réaffirmé les grandes lignes de son programme : « Séparer la politique de l'argent .»

Il a raison ! Pas besoin de s'encombrer de...

... la politique !

Les guillemets de ces énoncés servent à introduire un discours *autre*, selon la forme du discours direct. C'est d'ailleurs la fonction première des guillemets. Ils permettent ainsi de distinguer dans le même énoncé deux énonciateurs différents : le journaliste qui rapporte les dires d'un tiers, et une autre personne ou un groupe dont les dires sont rapportés. Dans ces exemples, il s'agit de personnalités politiques. Les guillemets confirment alors le statut autonome de la partie citée.

2.2.2 Les guillemets du « discours rapporté » de modalisation autonymique

Lorsque l'on rapporte des propos sur le mode du discours indirect ou à travers la MAS, notamment dans la presse écrite, il arrive que l'on choisisse de garder certaines parties intactes, sans modification aucune, c'est-à-dire des *îlots textuels*. Cela permet de reformuler tout en gardant tels quels des segments que l'on considère significatifs, importants ...

L'*îlot textuel* est un énoncé de taille variable allant d'un mot à une proposition, mis entre guillemets, inséré dans un discours indirect ou dans une MAS :

Dans le processus de reformulation paraphrastique, en DI ou MAS, d'un e0(a0) par des mots énoncés « en usage » par L, « l'îlot textuel » manifeste la résistance - locale ou étendue - opposée par la matérialité signifiante du e0(a0) à sa traduction, « bloquée » par la MAE. » (Authier-Revuz, 2020 : 303).

L'*îlot textuel* se différencie du discours direct par le fait qu'il est intégré à la syntaxe du dire représentant, ne présentant pas de rupture énonciative. L'*îlot textuel* guillemeté est une modalisation autonymique et non un autonome comme le DD, il est *en usage* et *en mention*. L'*îlot textuel* au discours indirect ou en MAS, signale la présence d'une modalisation autonymique d'emprunt où dans la linéarité du discours rapporté, se trouve inséré, un dire *autre*.

Le DI et la MAS sont des modes de RDA (Représentation du Discours Autre) qui se caractérisent par une reformulation du contenu de l'acte d'énonciation d'origine représenté (Authier-Revuz, 2020). Komur (2004 : 59) fait remarquer que l'*îlot textuel* en DI :

signale qu'on se trouve dans la continuité syntaxique, énonciative et sémiotique, de l'énoncé. En d'autres termes, quand le locuteur L [Locuteur] rapporte le discours autre sur le mode du DI en ayant recours à la modalisation autonymique, il fait usage des mots empruntés en ajoutant un autre plan qui constitue un commentaire sur l'emploi de ces mots tout en restant dans le cadre unique de repérage des déictiques.

Les *îlots textuels* sont le plus souvent représentés entre des guillemets qui ont la fonction de marqueur d'emprunt.

2.2.2.1 L'*îlot textuel* en discours indirect

Énoncé (15) : 03/04/2018

*Erdogan traite Netanyahou de «terroriste». Saluons cet échange d'amabilités entre un...
... boucher hallal et un boucher casher !*

L'*îlot textuel* est le segment mis entre guillemets : « terroriste », représenté dans un DI. Le verbe introducteur est « traiter », rapportant les propos d'Erdogan. L'énonciateur-journaliste raille Erdogan en retournant contre lui le segment emprunté « terroriste », et laissant entendre par son commentaire qu'Erdogan, qui qualifie Netenyahou de « terroriste », l'est autant que lui, à une différence près que l'un est musulman « boucher hallal » et l'autre est juif « boucher casher ».

Énoncé (16) : 01/03/2017

Marine Le Pen accuse Macron de vouloir «instaurer une autoroute migratoire entre l'Algérie et la France».

Eh ! Marine, t'as vraiment rien à craindre si c'est ...

...Haddad qui la construit, cette autoroute !

Nous avons un DI avec un *îlot textuel* guillemeté « instaurer une autoroute migratoire entre l'Algérie et la France », introduit par le verbe de parole « accuser ». Le choix du journaliste de garder intacte la proposition empruntée à Marine Le Pen n'est pas fortuit. En effet, l'énoncé emprunté va lui permettre de construire un énoncé ironique formulé sous forme de commentaire : « Eh ! Marine, t'as vraiment rien à craindre si c'est ... **...Haddad qui la construit, cette autoroute !** », lequel prend au pied de la lettre l'expression « autoroute migratoire ». Celle-ci est réactualisée ironiquement par l'énonciateur-journaliste dans le sens littéral et non métaphorique comme l'utilise Marine Le Pen. L'actualisation du sens littéral lui permet de faire entendre un autre discours : le scandale lié à l'autoroute Est-Ouest construite par l'entreprise de Haddad, explicité dans le deuxième segment du sous-titre. Le journaliste, en jouant sur le sens littéral/figuré de l'emprunt, raille et décrédibilise le propos de Marine Le Pen et critique du même coup le projet de construction de l'autoroute de Haddad.

2.2.2.2 L'îlot textuel en MAS

La MAS porte sur le contenu des mots et s'actualise de différentes manières : par un syntagme prépositionnel introduit par *selon, d'après, pour ...* ; par une proposition incidente (*c'est A qui le dit, dixit A, paraît-il, etc.*) ; par le tour impersonnel *il paraît que* introduisant une complétive ; par le conditionnel ; par des adverbes (Bres et al. 2019 : 266). Selon ces cas, l'énonciateur premier du discours représenté peut être explicité ou non.

Énoncé (17) : 14/06/2018

Selon le ministère des Postes, le classement de la Dézédie en 134e position sur 135 en matière de débit internet est «bidon». J'ai tapé le mot «bidon» sur mon moteur de recherche.

J'attends toujours !

Ce sous-titre contient deux types de guillemets qui entourent un même mot : « bidon ». La première occurrence actualise une modalisation autonymique d'emprunt (*îlot textuel*) et la deuxième, un autonyme. La première occurrence est introduite par le syntagme prépositionnel « selon le ministère des Postes », qui signale la source énonciative *autre* à laquelle le segment guillemeté « bidon » est emprunté. L'énonciateur-journaliste adopte donc une posture d'objectivité et de distanciation par rapport au propos rapporté, mais le commentaire ironique qui suit cette modalisation montre son positionnement par rapport au dit rapporté : « J'ai tapé le mot “ bidon ” sur mon moteur de recherche. **J'attends toujours !** ». Le journaliste construit ce commentaire en reprenant la MAE « bidon », et l'actualisant en tant qu'autonyme renvoyant au code linguistique, ce que signale le SN « le mot » qui l'introduit. Cette reprise autonymique de « bidon » permet de tourner en dérision la déclaration du ministre.

Énoncé S-T (18) : 28/08/2018

Des témoins sont formels ! Au moment de larguer leurs bombes sur la Syrie, les pilotes américains, français et britanniques auraient...

... crié «Allah Akbar» !

Nous avons un sous-titre contenant une MAE sous forme d'îlot textuel « Allah Akbar », marqué par le conditionnel épistémique « auraient ciré » et par les guillemets de l'emprunt. Le conditionnel permet au journaliste de construire son énoncé fictif et de détourner la mention guillemetée de son sens religieux originel.

Conclusion

En nous appuyant sur le cadre théorique offert par Authier-Revuz et sur les travaux de Komur, nous avons pu montrer que les guillemets possèdent deux fonctions essentielles dans la titraille : autonymique et de modalisation autonymique. En distinguant les « guillemets préservatifs » des « guillemets du discours rapporté », nous avons obtenu comme résultat que les guillemets « préservatifs » sont davantage investis dans notre corpus pour marquer un autonyme (58,34 %) qu'une modalisation autonymique (41,66 %). Si la première fonction n'est que redondante, car servant à confirmer le statut autonyme du fragment sur le plan typographique, la deuxième permet au journaliste d'injecter de l'hétérogène dans son dire. En effet, les guillemets du discours rapporté, qu'ils soient autonymiques (à travers le DD), ou de modalisation autonymique (*îlot textuel*), permettent d'introduire une parole *autre* dans le dire du locuteur-énonciateur.

Dans le cas des guillemets « préservatifs » de modalisation autonymique, ces derniers offrent une étendue du sens et un espace interprétatif, nécessitant des compétences de décodage et une connivence de la part du lecteur pour être décryptés.

En recourant aux guillemets, le journaliste joue sur les deux pôles de l'objectivité et de la subjectivité : parfois il se distancie et parfois il se confond avec les discours qu'il représente dans le fil de son discours, construisant des énoncés ironiques ou encore des énoncés dans lesquels il joue avec les mots, rejette et adhère à certains discours. Les guillemets lui permettent ainsi de moduler son propos en toute subtilité.

Références bibliographiques

- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 1982. « La mise en scène de la communication dans des textes de vulgarisation scientifique » dans *Langue française*. 53, La vulgarisation. p. 34-47.
- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 1984. « Hétérogénéité(s) énonciative(s) » dans *Langages*. 73, Les Plans d'Énonciation. p. 98-111.
- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 1992. « Repères dans le champ du discours rapporté (I) » dans *L'information grammaticale*. 55, p. 38-42.
- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 1995. *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non coïncidences du dire*. Larousse. Paris. 2 tomes.
- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 1996. « Remarques sur la catégorie de " l'îlot textuel " » dans *Cahiers du français contemporain*. 3. p. 91-115.
- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 1998. « Le guillemet, un " signe de langue écrite " à part entière » dans DEFAYS Jean-Marc et al. *À qui appartient la ponctuation ?*. Duculot. Paris/Bruxelles. p. 373-388.
- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 2002. « Le fait autonymique : langage, langue, discours - quelques repères » dans *Le Fait autonymique - ou de mention - dans les langues et les discours*. Syled. Université de la Sorbonne Nouvelle.
- AUTHIER-REVUZ Jaqueline. 2020. *La Représentation du Discours Autre : principes pour une description*. De Gruyter. Berlin/Boston.
- BRES Jaques et al. 2019. *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*. Garnier. Paris.
- KOMUR Greta. 2004. « L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique » dans Munoz Lopez Juan-Manuel. *Le discours rapporté dans tous ses états*. L'Harmattan : Paris. p. 54-63.
- KOMUR Greta. 2009. « Que se cache-t-il sous les guillemets dans la presse écrite française ? » dans *Synergies Pologne*. 6. p. 69-78.

NOWAKOWSKA Aleksandra. 2017. *Le principe dialogique : pour une autre approche des faits linguistiques et discursifs*. Comue Université Côte d'Azur, France.

REY-DEBOVE Josette. 1997. *Le métalangage. Étude linguistique du discours sur le langage*. Armand Colin, Paris.